

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1060

3 mai 2013

SOMMAIRE

Agile S.A.	50852	Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l.	50877
AKT Holdings S. à r.l.	50873	Cidoval S.à r.l.	50838
Allcorp S.à r.l.	50875	Cilaos S.à r.l.	50845
Almapa Holding S.A.	50874	Coeli Asset Management S.A.	50858
Alphacom Holding S.A.	50875	Cormorant Shipping S.à r.l.	50879
Alzette European Clo S.A.	50878	Cosby S.à r.l.	50877
Ambuvita S.A.	50873	Courchevel Immo	50878
Anna Ruggiero Sàrl	50873	Dsquared2 Holding S.A.	50879
Anticimex Reinsurance S.A.	50871	Edi7	50878
ARTEMIS Information Management	50873	Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR	50880
ARTEMIS Information Management	50874	Elisam S.A.	50880
Artemis Participations S.A.	50874	Euscope S.A.	50879
Aublé S.A.	50874	Kima Constructions S.A.	50872
Aureal S.A.	50875	Maldiard, S.A. S.P.F.	50834
Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.	50873	Mizzen Manco S.C.A.	50834
B1 Investment S.à r.l.	50879	Özaltin Luxembourg S.A.	50875
Babyluxe S.A.	50875	Petroleum Services Properties S.A.	50871
Baya Blue S.A.	50876	Prospector Rig 3 Owning Company S.à r.l.	50872
Benton Investments S.A.	50875	Recipe S.A.	50871
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg	50876	Rexel RE S.A.	50871
Boutique Thilges	50876	Riviera Immobilier S.A.	50876
BRE/Hospitality Finance S.à r.l.	50876	Société pour la Réduction de Coûts S.A.	50872
British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited	50876	Top 3000 S.A.	50872
Celsab International S.A.	50878	Webtrans S.A.	50880
Celsius Investment Funds SICAV	50878	Weyand Metallbau S. à r. l.	50872
Central European Warsaw Investment S.à r.l.	50877	Xilco Holding S.à r.l.	50872

Maldiard, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.471.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15.10.2012

Cinquième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 15.10.2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 15.10.2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MALDIARD SA-SPF

Société Anonyme- Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013038226/20.

(130047182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Mizzen Manco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 315.138,75.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.028.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of February;

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mizzen Manco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171028, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 10 August 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 2356 of 21 September 2012, last amended on 7 December 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 10 a.m. CET with Ms. Christine Kroger, Maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Brian Gillot, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of four thousand two hundred and twenty-three Pound Sterling and sixty-five Pence (GBP 4,223.65) in order to bring it from its current amount of three hundred ten thousand nine hundred and fifteen Pound Sterling and ten Pence (GBP 310,915.10) up to a new amount of three hundred fifteen thousand one hundred and thirty-eight Pound Sterling and seventy-five Pence (GBP 315,138.75), through the issuance of (i) thirty-three thousand three hundred and thirty-four (33,334) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (ii) thirty-three thousand three hundred and thirty-three (33,333) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iii) thirty-three thousand three hundred and thirty-three (33,333) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iv) one hundred seven thousand four hundred fifty-five (107,455) class B1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (v) one hundred seven thousand four hundred fifty-five (107,455) class B2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each and (vi) one hundred seven thousand four hundred fifty-five (107,455) class B3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each; and

2. Corresponding amendment of article 6.1.1. of the Company's articles of association.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of four thousand two hundred and twenty-three Pound Sterling and sixty-five Pence (GBP 4,223.65) in order to bring it from its current amount of three hundred ten thousand nine hundred and fifteen Pound Sterling and ten Pence (GBP 310,915.10) up to a new amount of three hundred fifteen thousand one hundred and thirty-eight Pound Sterling and seventy-five Pence (GBP 315,138.75), through the issuance of (i) thirty-three thousand three hundred and thirty-four (33,334) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (ii) thirty-three thousand three hundred and thirty-three (33,333) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iii) thirty-three thousand three hundred and thirty-three (33,333) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iv) one hundred seven thousand four hundred fifty-five (107,455) class B1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (v) one hundred seven thousand four hundred fifty-five (107,455) class B2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each and (vi) one hundred seven thousand four hundred fifty-five (107,455) class B3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each.

Subscription and Payment

All of the new class A1 shares, the class A2 shares, the class A3 shares, the class B1 shares, the class B2 shares and the class B3 shares have been subscribed by Roger Brown, born on 31 March 1970 in Solihull, United Kingdom, residing at 7 Braunstone Drive, Allington, Maidstone, Kent, the other shareholders having renounced to their preferential subscription right,

duly represented for the purpose hereof by Ms. Christine Kroger, by virtue of a proxy given on 31 January 2013 in Maidstone,

at an aggregate subscription price of four thousand two hundred and twenty-three Pound Sterling and sixty-five Pence (GBP 4,223.65) and have been fully paid up in cash prior to their issuance, so that the total amount of four thousand two hundred and twenty-three Pound Sterling and sixty-five Pence (GBP 4,223.65) is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution the shareholders resolve to amend article 6.1.1. of the Company's articles of association in order to read as follows:"

Art. 6. Share capital.

6.1 Issued share capital.

6.1.1 The Company's issued share capital is set at three hundred fifteen thousand one hundred and thirty-eight Pound Sterling and seventy-five Pence (GBP 315,138.75), consisting of the following shares:

- (a) nine hundred eighty-two thousand three hundred and twelve (982,312) Class A1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;
- (b) nine hundred eighty-two thousand three hundred and nine (982,309) Class A2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;
- (c) nine hundred eighty-two thousand three hundred and seven (982,307) Class A3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;
- (d) nine million one hundred sixty-seven thousand one hundred and twenty-eight (9,167,128) Class B1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;
- (e) nine million one hundred sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (9,167,123) Class B2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;
- (f) nine million one hundred sixty-seven thousand one hundred and twenty-two (9,167,122) Class B3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(g) three hundred fifty-five thousand one hundred and ninety-two (355,192) Class C1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(h) three hundred fifty-five thousand one hundred and ninety-one (355,191) Class C2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share; and

(i) three hundred fifty-five thousand one hundred and ninety-one (355,191) Class C3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

There being no further business, the meeting is closed at 10:15 CET.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to appearing parties known to the notary, such persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Mizzen Manco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171028, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 2012 n°2356, qui a été modifié pour la dernière fois le sept décembre 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg et n'ayant pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 10 heures, sous la présidence de Mademoiselle Christine Kroger, Maître en droit, résidant à Luxembourg,

laquelle a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Brian Gillot, licencié en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, la présidente a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre mille deux cent vingt-trois Livres Sterling et soixante-cinq pences (GBP 4.223,65), le faisant ainsi passer d'un montant actuel de trois cent dix mille neuf cent quinze Livres Sterling et dix pences (GBP 310.915,10) à un nouveau montant de trois cent quinze mille cent trente-huit Livres Sterling et soixante-quinze pences (GBP 315.138,75) par l'émission de (i) trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (ii) trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iii) trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iv) cent sept mille quatre cent cinquante-cinq (107.455) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (v) cent sept mille quatre cent cinquante-cinq (107.455) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune et (vi) cent sept mille quatre cent cinquante-cinq (107.455) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune; et

2. Modification de l'article 6.1.1. correspondant des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une feuille de présence; cette feuille de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur», par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu notification et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille deux cent vingt-trois Livres Sterling et soixante-cinq pences (GBP 4.223,65), pour le porter de son montant actuel de trois cent dix mille neuf cent quinze Livres Sterling et dix pences (GBP 310.915,10) à un nouveau montant de trois cent quinze mille cent trente-huit Livres Sterling et soixante-quinze pences (GBP 315.138,75) par l'émission de (i) trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (ii) trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iii) trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iv) cent sept mille quatre cent cinquante-cinq (107.455) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (v) cent sept mille quatre cent cinquante-cinq (107.455) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune et (vi) cent sept mille quatre cent cinquante-cinq (107.455) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

L'intégralité des nouvelles actions de catégorie A1, A2, A3, B1, B2 et B3, a été souscrite par Roger Brown, né le 31 mars 1970 à Solihull, Royaume Uni, résidant au 7 Braunstone Drive, Allington, Maidstone, Kent, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel,

dûment représenté par Mademoiselle Christine Kroger, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 janvier 2013 à Maidstone,

à un prix total de souscription de quatre mille deux cent vingt-trois Livres Sterling et soixante-cinq pences (GBP 4.223,65). Les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de quatre mille deux cent vingt-trois Livres Sterling et soixante-cinq pences (GBP 4.223,65) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En complément de la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société dans ces termes:

« Art. 6. Capital Social.

6.1 Capital souscrit

6.1.1 Le capital souscrit de la Société est établi à trois cent quinze mille cent trente-huit Livres Sterling et soixante-quinze pences (GBP 315.138,75), composé de la manière suivante:

(a) neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cent douze (982.312) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(b) neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cent neuf (982.309) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(c) neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cent sept (982.307) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(d) neuf millions cent soixante-sept mille cent vingt-huit (9.167.128) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(e) neuf millions cent soixante-sept mille cent vingt-trois (9.167.123) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(f) neuf millions cent soixante-sept mille cent vingt-deux (9.167.122) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(g) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-douze (355.192) actions de catégorie C1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(h) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-onze (355.191) actions de catégorie C2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(i) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-onze (355.191) actions de catégorie C3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200.-.

L'ordre du jour étant clos, l'assemblée est levée à 10h15.

Fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KRÖGER, S. WOLTER, B. GILLOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6083. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031819/212.

(130038519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Cidoval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.673.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on February 25th, 2013.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Cidoval S.a r.l..

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty five euro (EUR 125) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders.

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Cidoval S.à r.l..

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 mars 2013. LAC/2013/9521. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032215/375.

(130039567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Cilaos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.671.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 40, avenue Monterey, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on February 25th, 2013.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Cilaos S.à r.l..

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders.

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Cilaos S.à r.l..

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 mars 2013. LAC/2013/9523. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032216/375.

(130039566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Agile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.115.

L'an deux mil treize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGILE S.A., ci-après la "Société", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 109115, constituée en date du 5 juillet 2005 suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1277 du 26 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. L'intégralité du capital social étant dûment représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social en vue de le porter de EUR 50.000 à EUR 100.000 moyennant émission de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par l'actionnaire unique, moyennant conversion d'une créance qu'il détient sur la société.

2. Approbation de la scission conformément au projet de scission partielle publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2699 du 6 novembre 2012.

3. Constatation de l'absence de rapport du conseil d'administration, d'examen et de rapport d'expert ainsi que d'état comptable en vertu de l'article 307 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

4. Réduction du capital social à concurrence de EUR 50.000 par annulation de 5.000 actions dans le cadre du rapport d'échange.

5. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

6. Approbation des statuts de la société résultant de la scission partielle tels que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2699 du 6 novembre 2012.

7. Nomination des organes sociaux et fixation de l'adresse de la société résultant de la scission.

Le Président expose ensuite que:

1. le projet de scission établi par le conseil d'administration en date du 23 octobre 2012 a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2699 du 6 novembre 2012.

2. les actions de la société bénéficiaire étant attribuées aux actionnaires de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée, les règles prévues aux articles 293, 294 et 295, paragraphe (1) c), d), et e), en ce qui concerne le rapport de l'organe de gestion, le rapport d'expert et l'état comptable ne s'appliquent pas, conformément à l'article 307 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

3. les documents dont référence à l'article 295 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société un mois avant la présente assemblée. Il en est ainsi du projet de scission, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société.

Ces faits reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 50.000 (cinquante mille euros) en vue de le porter de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 100.000 (cent mille euros) par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par l'actionnaire unique moyennant conversion d'une créance qu'il détient sur la Société.

Souscription - Libération

La société G & J System SA, ici dûment représentée par Monsieur Maurizio MANFREDI, prénommé, conformément à une procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et les libérer intégralement moyennant un apport en nature consistant en une créance évaluée à un montant d'au moins EUR 50.000 (cinquante mille euros) qu'il détient sur la Société.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi par ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 2, place de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, dont la conclusion est la suivante:

“Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à créer.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance.”

Ce rapport, après avoir été signé “ne varietur” par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la scission conformément au projet de scission publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2699 du 6 novembre 2012 en conformité avec l'article 290 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte que dans le cadre de l'opération de la présente scission partielle, il est fait application de l'article 307 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

En effet, l'assemblée constate que le rapport d'échange, établi sur base du bilan approuvé au 31 décembre 2011 de la société scindée, a été fixé à 1 action nouvelle de la société bénéficiaire pour 1 action de la société scindée. Par conséquent, conformément à l'article 307 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les actions de la société bénéficiaire étant attribuées aux actionnaires de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée, les règles prévues aux articles 293, 294 et 295, paragraphe (1), c), d) et e), en ce qui concerne le rapport de l'organe de gestion, l'examen et le rapport d'expert sur le projet de scission ainsi que l'état comptable, ne s'appliquent pas. L'assemblée rappelle cependant que sur base de la réception d'éléments nouveaux depuis le 31 décembre 2011 et afin de mieux refléter la situation économique de la société scindée au moment de la scission, le conseil d'administration a établi une situation comptable au 31 octobre 2012.

Quatrième résolution

Dans le cadre du rapport d'échange susmentionné, l'assemblée décide de réduire le capital de la société scindée s'élevant actuellement à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, à concurrence d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros), par annulation de

5.000 (cinq mille) actions. Lesdites actions annulées sont ainsi échangées contre les actions nouvellement émises de la société bénéficiaire et sont donc toutes attribuées à l'actionnaire unique, G & J System SA.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée constate qu'il n'y a pas lieu de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société scindée, lequel reste inchangé.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la scission est effectivement réalisée par les présentes à la date de ce jour, au sens des articles 288 et 307 de cette même loi.

En conséquence, une partie des actifs et passifs de la société scindée tels qu'ils ressortent de la situation financière au 31 octobre 2012 est transférée sans dissolution de celle-ci à une nouvelle société à constituer ce jour et sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

D'un point de vue comptable, les opérations de la société scindée relatives aux actifs et passifs faisant l'objet de l'apport sont considérées comme accomplies pour le compte de la nouvelle société à compter de ce jour.

La nouvelle société ainsi constituée a la forme d'une société anonyme. Elle portera la dénomination sociale: UAN S.A.

L'assemblée approuve l'apport d'une partie des actifs et passifs du patrimoine de la société scindée à la nouvelle société, de sorte que la nouvelle société aura le bilan d'ouverture suivant:

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé		Capitaux propres	
ISDA S.r.l. - Italia	1 310 600,00	Capital social	50 000,00
TCC SAGL	32 675,47		
Prov. Déprec. ISDA	-203 562,00		
	<u>1 139 713,47</u>		<u>50 000,00</u>
Actif circulant		Dettes non subordonnées	
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	599 991,59	Dettes envers actionnaires	1 689 705,06
	<u>599 991,59</u>		<u>1 689 705,06</u>
Total	1 739 705,06	Total	1 739 705,06

Sixième résolution

L'assemblée approuve la création sous forme authentique d'une société anonyme et les statuts tels que proposés dans le projet de scission comme élément de la scission et requiert le notaire instrumentant de constater authentiquement sa constitution et ses statuts, tels que publiés le 6 novembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2699, à savoir:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de UAN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société aura pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 janvier 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Libération du capital social

Le capital social de EUR 50.000 (cinquante mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune détenues par l'actionnaire unique, est libéré intégralement par l'apport d'une partie des actifs et des passifs du patrimoine de la société scindée, tel que mentionné ci-avant.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 2, place de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

“Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à créer en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 5.000 actions à créer d'une valeur nominale d'Euro 10 chacune.”

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Dans le cadre de la constitution de la nouvelle société UAN S.A., le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale

Ensuite l'actionnaire unique de la nouvelle société, ici dûment représenté, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires, a déclaré prendre les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

2) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Michele GENTILE, administrateur de société, né le 19 novembre 1954 à San Bartolomeo in Galdo, demeurant professionnellement au 12, Via Le Coste, CH-6948 Porze;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (FO), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A., société anonyme, avec siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B65469.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

4) L'adresse de la nouvelle société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANFREDI, S. BOULARD, C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2013. AC/2013/3455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au R.C.S. Luxembourg;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2013031484/320.

(130037999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Coeli Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.733.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Coeli Holding AB, a public limited company incorporated and existing under the laws of Sweden, registered with the Swedish companies register under number 556790-3199, having its registered office at Sveavägen 24-26, SE-11157 Stockholm, Sweden,

here represented by Anika Ratzmann, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm, on January 17th, 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name Coeli Asset Management S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's issued share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meeting of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Friday of the month of April at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders. The board of directors may determine other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

10.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 11. Quorum and Vote.

11.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 16. Composition and Powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, shareholders or not, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Election, Removal and Term of office of directors.

18.1 The directors shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is elected. Directors may be re-elected for successive terms.

18.3 Each director is elected by a simple majority vote of the shares present or represented in a general meeting.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director.

19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document

being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

21.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.10. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors present. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and Allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

26.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The one hundred twenty-five thousand (125,000) shares issued have been subscribed by Coeli Holding AB, aforementioned, for the price of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) is entirely allocated to the share capital.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 370 route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
2. The following person is appointed as director of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

Kurt Mikael Larsson, born in Badelunda, Sweden on 4 January 1965, professionally residing at Sveavägen 24-26, SE-11157 Stockholm, Sweden.

3. The following person is appointed as internal auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

Johan Lindberg, born in Braennkyrka, Sweden on 17 July 1966, residing at 17, Cité Henri Dunant, L-8095 Bertrange, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Coeli Holding AB, une société anonyme constituée et existant selon les lois de la Suède, inscrite au registre de commerce suédois sous le numéro 556790-3199, ayant son siège social à Sveavägen 24-26, SE-11157 Stockholm, Suède, dûment représentée par Anika Ratzmann, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 17 janvier 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a demandé au notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est constituée une société anonyme sous la dénomination de Coeli Asset Management S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et sous toute forme de placement, acquisition par achat, souscription ou autre, transfert par vente, échange ou autre de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds en empruntant sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles qui se sont produits ou sont imminents, sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions devant être souscrites en numéraires doivent être offertes en priorité à/aux actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions doivent être offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration fixe la période durant laquelle le droit de souscription préférentielle peut être exercé et qui ne peut être d'une durée inférieure à trente (30) jours à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée annonçant aux actionnaires l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter voire supprimer tout droit à souscription préférentielle des actionnaires de la Société aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions suivant les dispositions de la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civiques, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actionnaires - Transfert des actions.

7.1 Un registre des actions est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque actionnaire pour vérification. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. La détention des actions est établie par l'inscription dans ledit registre des actionnaires. Des certificats d'inscriptions peuvent être émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par action. Des copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles conformément aux dispositions de la Loi.

7.4 Tout transfert d'actions nominatives est opposable à l'égard de la Société et des tiers soit (i) lors de l'enregistrement de la déclaration de ce transfert dans le registre d'actionnaires, signé et daté par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit (ii) après la notification du transfert à la Société, soit après l'acceptation du transfert par la Société.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectivement au sein de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'as-

semblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» doit être lue comme une référence à «l'actionnaire unique», selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires sont exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires peut être convoquée à tout moment par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s).

9.2 Sur demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société, le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) est/sont tenu(s) de convoquer l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra dans le mois suivant la réception de cette demande.

9.3 La convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit préciser la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et fait l'objet d'une double publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Cette double publication intervient avec un intervalle de temps de huit (8) jours minimum et huit (8) jours avant la réunion. Les convocations sont adressées par voie postale huit (8) jours avant la réunion aux actionnaires mentionnés sur le registre, sans pour autant que la preuve de cette formalité puisse être exigée. Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être adressées uniquement par lettres recommandées au moins huit (8) jours avant la date prévue de la réunion.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et ont renoncé à toute modalité de convocation, la réunion peut se tenir sans qu'il y ait eu de convocation ou de publication préalables.

Art. 10. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg qui pourrait être mentionné dans la convocation à ladite réunion le troisième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures. Si le jour retenu est un jour férié, l'assemblée annuelle des actionnaires se tient le prochain jour ouvrable. Toutes les autres assemblées d'actionnaires se tiennent au lieu et à l'heure mentionnés dans chacune des convocations.

10.2 A chaque assemblée générale des actionnaires, un bureau composé d'un président de séance, d'un secrétaire et d'un scrutateur est formé. Chacun d'entre eux est nommé par l'assemblée générale des actionnaires; ils n'ont pas besoin d'être actionnaire ou membre du conseil d'administration. Si les actionnaires présents à l'assemblée générale jugent qu'ils peuvent vérifier eux-mêmes la régularité des votes, ils peuvent décider à l'unanimité de nommer uniquement (i) un président de séance et un secrétaire ou (ii) une seule personne qui assumera le rôle du bureau et en cette hypothèse il sera inutile de nommer un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» doit être lue comme une référence aux «président de séance et secrétaire» ou, le cas échéant comme référence à la «personne seule qui assume le rôle du bureau», selon le contexte et si applicable. Le bureau de l'assemblée s'assure plus particulièrement que l'assemblée se tient conformément aux dispositions applicables, notamment au regard des règles régissant la convocation, les exigences de majorité, le décompte des votes et la représentation des actionnaires.

10.3 Chaque assemblée générale des actionnaires fait l'objet d'une liste de présence.

10.4 Tout actionnaire peut se faire représenter à toutes les réunions de l'assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire. Une personne peut représenter plusieurs voire même tous les actionnaires. Le conseil d'administration peut fixer d'autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales d'actionnaires.

10.5 Les actionnaires participant à une assemblée par l'intermédiaire de téléconférence, de visioconférence ou de tout autre moyen de communication permettant leur identification et la faculté de s'entendre mutuellement sans discontinuité tout en garantissant une participation effective sont réputés être présents pour les calculs du quorum et du vote, sous réserve que de tels moyens de communication soient disponibles sur le lieu de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à l'assemblée générale par l'intermédiaire d'un formulaire de vote à signer adressé par courrier, courrier électronique, télécopie tout autre moyen de communication, au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires peuvent aussi utiliser des formulaires de vote fournis par la Société qui mentionnent au minimum le lieu, la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour de celle-ci, les propositions soumises au vote ainsi que pour chaque proposition trois cases à biffer au choix permettant à l'actionnaire de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir.

10.7 Les formulaires de vote qui, pour chaque résolution proposée ne montrent pas uniquement (i) un vote pour ou (ii) un vote contre ou (iii) une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne prend en considération que les formulaires de vote reçus préalablement à l'assemblée générale à laquelle ils sont relatifs.

10.8 Le conseil d'administration peut fixer d'autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales d'actionnaires.

Art. 11. Quorum et Vote.

11.1 Chaque actionnaire a un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient.

11.2 Sauf si la Loi ou les présents statuts en exigent autrement, les décisions prises dans une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée ne nécessitent pas de quorum de présences et sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées de façon réglementaire, sans considération de la part de capital représentée. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en considération.

Art. 12. Modification des statuts. Sauf s'il en est disposé autrement, les présents statuts peuvent être modifiés par une majorité des deux tiers au moins des voix valablement exprimées lors de l'assemblée générale dont le quorum est de plus de la moitié du capital social de la Société présent ou représenté. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion, une seconde réunion, convoquée conformément à la Loi et aux présents statuts, peut délibérer sans condition de quorum et peut adopter les décisions à la majorité des deux tiers au moins des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en considération.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société que par un vote à l'unanimité.

Art. 14. Report de l'assemblée générale des actionnaires. Sous réserve des dispositions de la Loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale d'actionnaires pour une durée de quatre (4) semaines. Le conseil d'administration doit le faire à la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. En cas de report, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale est annulée.

Art. 15. Procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 Le bureau de l'assemblée générale des actionnaires rédige le procès verbal de la réunion qui est signé par les membres dudit bureau ainsi que par les actionnaires qui en font la demande.

15.2 Toute copie et tout extrait du procès verbal original produits en justice ou remis à un tiers sont certifiés comme étant conformes au document original par le notaire qui conserve ce dernier en cas d'enregistrement authentique, ou signés par le président du conseil d'administration ou par deux de ses membres.

D. Administration**Art. 16. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.**

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Toutefois, quand la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît lors d'une assemblée d'actionnaires que toutes les actions émises de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale d'actionnaires postérieure à l'accroissement du nombre d'actionnaires. En cette hypothèse, dans la mesure où applicable et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas expressément mentionnée dans les présents statuts, une référence faite au «conseil d'administration» doit être lue dans lesdits statuts comme une référence à «l'administrateur unique».

16.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Administration journalière.

17.1 Conformément à l'article 60 de la Loi, l'administration journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en lien avec l'administration journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, membres de la direction ou autres agents, ayant la qualité d'actionnaires ou non, et pouvant agir individuellement ou collectivement. Leur nomination, leur révocation et leur pouvoir sont fixés par une résolution prise par le conseil d'administration.

17.2 La Société peut aussi accorder des pouvoirs extraordinaires par procuration authentique ou par acte sous seing privé.

Art. 18. Election, Révocation et Durée du mandat des administrateurs.

18.1 Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur conserve son mandat jusqu'à l'élection de son successeur. Les administrateurs peuvent être élus pour plusieurs mandats successifs.

18.3 Chaque administrateur est élu à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

18.4 Chaque administrateur peut être librement révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, elle doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui exerce sa tâche en son nom et pour son compte. Ladite personne morale peut ne révoquer son représentant permanent que si elle nomme son successeur concomitamment. Une personne physique ne peut être que le représentant permanent d'un (1) administrateur de la Société sans pour autant être en même temps administrateur de la même Société.

Art. 19. Vacance d'une place d'administrateur.

19.1 Si la place d'un administrateur est laissée vacante suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur remplacé par les administrateurs restants jusqu'à l'assemblée des actionnaires suivante, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

19.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un administrateur unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Convocation aux réunions du conseil d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur. Les réunions du conseil d'administration sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

20.2 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration est donné aux administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque administrateur, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. La copie d'un tel document signé en apportera une preuve suffisante. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil d'administration dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil d'administration communiquée à tous ses membres.

20.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les administrateurs seront présents ou représentés à un conseil d'administration et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et singées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration doit élire un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil d'administration et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.2 Le président du conseil d'administration préside toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par un vote à la majorité des voix des administrateurs présents à la réunion.

21.3 Tout administrateur peut se faire représenter à toutes les réunions du conseil d'administration en désignant par courrier écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen similaire de communication, tout autre administrateur comme son mandataire, une copie du mandat en étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs, mais pas tous les administrateurs.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

21.5 Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à la réunion.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président du conseil d'administration a de voix prépondérante.

21.7 Sous réserve des dispositions de la Loi, l'administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration doit en informer ce dernier et faire enregistrer sa déclaration au procès verbal de la séance. Ledit administrateur ne participe ni aux discussions, ni au vote concernant l'opération. Il est rendu compte à l'assemblée générale des actionnaires suivante du conflit d'intérêts soulevé avant tout vote d'autres résolutions et d'autres transactions.

21.8 Quand la Société n'est composée que d'un seul administrateur, les opérations effectuées entre la Société et l'administrateur placé en conflit d'intérêts est seulement mentionnée dans la résolution adoptée par l'administrateur unique.

21.9 Les règles régissant le conflit d'intérêts ne trouvent pas application lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique relève d'opérations courantes introduites dans des circonstances habituelles.

21.10 Le conseil d'administration peut prendre à l'unanimité des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque administrateur peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

22.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de séance, ou en son absence par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents. Les copies ou les extraits de procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

22.2 Les décisions de l'administrateur unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par l'administrateur unique. Les copies ou les extraits de procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par l'administrateur unique.

Art. 23. Rapports avec les tiers.

23.1 A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature de l'administrateur unique, ou, si la Société comporte plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites de cette délégation.

23.2 Dans le cadre de l'administration journalière, la Société est engagée envers les tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature individuel ou conjoint aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 24. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

24.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des actionnaires nomme le(s) commissaire(s) et détermine la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans.

24.2 Le commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

24.4 Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

24.5 Un réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires que pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels et Distribution des bénéfices.

26.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de résultat conformément à la loi.

26.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet actionnaire l'accepte.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

26.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

26.6 Les distributions aux actionnaires sont effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 27. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et Primes assimilées.

27.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de la Loi.

27.2 Toute prime d'émission, toute prime assimilée ou toute réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires conformément aux dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera déterminé conformément aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et s'achève le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq mille (125.000) actions émises ont été souscrites par Coeli Holding AB, susmentionnée, pour un prix de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000).

Les actions souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) est entièrement affecté au capital social.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi, et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire fondateur, qui représente l'intégralité du capital social de la Société et qui renonce aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour approuver les comptes annuels du premier exercice social:
Kurt Mikael Larsson, né à Badelunda, Suède le 4 janvier 1965, demeurant professionnellement à Sveavägen 24-26, SE-11157 Stockholm, Suède.
3. La personne suivante est nommée en qualité de commissaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour approuver les comptes annuels du premier exercice social:
Johan Lindberg, né à Braenkyrka, Suède le 17 July 1966, demeurant à 17, Cité Henri Dunant, L-8095 Bertrange, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. RATZMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2013. Relation: LAC/2013/7309. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013033491/696.

(130041137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Recipe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.690.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1^{er} février 2013

Résolution:

- La société Premier Tax S.A., ayant son siège à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B147687 ici représentée par Monsieur Mario Castro, demeurant à L-1331 Luxembourg, 59 bvd Grande-Duchesse Charlotte, sera nommée comme commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038316/14.

(130046565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Rexel RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 160.081.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038320/10.

(130047009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Petroleum Services Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, Zoning Vulcalux.
R.C.S. Luxembourg B 50.560.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2013038294/11.

(130046876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Anticimex Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 88.005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mars 2013

L'Assemblée reconduit au poste d'Administrateurs:

- Monsieur Mikael ROOS,
- Monsieur Karl-Ove ANDERSSON,
- Madame Clare HARGREAVES,

L'Assemblée élit comme nouvel Administrateur:

Monsieur Christer Holmén, demeurant Golfbanevägen 23, SE-436 50 Hovås, Suède

Pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013:

L'Assemblée nomme DELOITTE AUDIT, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour la société **ANTICIMEX REINSURANCE S.A.**
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038476/19.

(130047846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

SRC S.A., Société pour la Réduction de Coûts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 158.868.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2013038338/11.

(130047077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

**Top 3000 S.A., Société Anonyme,
(anc. Kima Constructions S.A.).**

Siège social: L-3871 Schiffflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 48.111.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038382/9.

(130047171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Weyand Metallbau S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.945.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038427/9.

(130047073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.146.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, les adresses respectives des gérants Anke Jager et Alexander James Bermingham sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013038431/10.

(130046757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Prospector Rig 3 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.730.

Veillez noter que l'associée unique, Prospector Offshore Drilling Rig Contraction S.à r.l., a transféré son siège de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en date du 4 avril 2012 et de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, en date du 1^{er} octobre 2012.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Prospector Rig 3 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038284/15.

(130046563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.192.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 1^{er} mars 2013, les adresses respectives des gérants Andreas Demmel, Alexander James Bermingham et Anke Jager sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013038483/10.

(130047672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Ambuvita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038498/9.

(130047505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Anna Ruggiero Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4993 Sanem, 32, Cité Schmiedenacht.

R.C.S. Luxembourg B 148.180.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038518/9.

(130047912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 36.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038523/10.

(130047475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

AKT Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 188.374,25.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.175.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 29 novembre 2012 que:

AKT Investments S.à r.l. ayant pour adresse le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a transféré 2,790 parts sociales ordinaires, 3,312 parts sociales préférentielles de classe A à Mikko Karemo ayant pour adresse le 8B Hakasuonrinne, 01690 Vantaa, Finlande.

Luxembourg, le 22 mars 2012.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013038489/16.

(130047909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 36.326.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2013

Le siège social est transféré au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038524/11.

(130047918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Artemis Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 160.162.

Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique en date du 1^{er} mars 2013

Le siège social est transféré au 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038525/11.

(130047926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Aublé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.334.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013038528/10.

(130047944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Almapa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALMAPA HOLDING S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013038494/11.

(130047570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Özaltin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 125.789.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14/03/2013:

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs de catégorie A Messieurs Hayrettin ÖZALTIN et Nurettin ÖZALTIN avec effet au 09/02/2013 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038435/11.

(130047000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Aureal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 160.879.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038529/9.

(130047715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Allcorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 155.159.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038492/9.

(130047397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Alphacom Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 36.346.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038496/9.

(130047536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Benton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 140.693.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038549/9.

(130047450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Babyluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 153.843.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038546/9.

(130047497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Boutique Thilges, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.314.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038554/9.

(130047913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

BRE/Hospitality Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.687.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038556/9.

(130047521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.151.

Der geprüfte Jahresbericht per 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21.03.2013.

Référence de publication: 2013038550/11.

(130047815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Baya Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 84.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAYA BLUE S.A.

Référence de publication: 2013038548/10.

(130047992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038544/10.

(130047743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Riviera Immobilier S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.857.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

RIVIERA IMMOBILIER S.A. ayant eu son siège social à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid, dénoncé en date du 16 juin 2009, RC 110.857.

Pour extrait conforme
Me Céline HENRY-CITTON
Le liquidateur

Référence de publication: 2013038322/14.

(130046871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Central European Warsaw Investment S.à r.l.
Signature
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013038570/13.

(130047229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.240.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.870.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 mars 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouveaux gérant A en remplacement de Monsieur Olivier Furlan:

Monsieur Jérôme GATIPON-BACHETTE
Tours Société Générale
17, cours Valmy
F-92800 Paris-La Défense
pour une durée indéterminée.

Pour copie conforme
Signatures
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013038573/19.

(130047401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Cosby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.896.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 février 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert van 't Hoeft en tant que gérant de la Société avec effet au 15 février 2013;

- nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 15 février 2013 et pour une durée illimitée, de Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- confirmation que le conseil de gérance de la Société est composé depuis le 15 février 2013 des gérants suivants:

- * Madame Florence Rao;
- * Madame Polyxeni Kotoula;
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Gérant

Référence de publication: 2013038578/22.

(130047703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Celsius Investment Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.073.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2013038567/11.

(130048002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Celsab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 135.985.

Par la présente, la soussignée, FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL, a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL

Référence de publication: 2013038587/11.

(130047257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Courchevel Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038595/9.

(130047966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Edi7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 132.197.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038617/10.

(130047337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Alzette European Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 March 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2013038497/13.

(130047958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

B1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.691.

Le bilan au 30 Juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mars 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013038559/13.

(130047562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Cormorant Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.271.

En date du 27 décembre 2012, l'associé unique BROOKLANDS SHIPPING LIMITED, avec siège social au 14, Par-la-Ville Road, HM 08 Hamilton, Bermudes, a cédé la totalité de ses 25.000 parts sociales à Gearbulk Navigation S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, Gearbulk Navigation S.à r.l. est le nouvel associé unique de la Société Cormorant Shipping S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038577/14.

(130047726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Euscope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 80.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038636/10.

(130047608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Dsquared2 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 117.450.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie à Luxembourg le 7 mars 2013, a pris acte de la démission avec effet immédiat du Commissaire aux comptes, la société CeDerLux Services S.à r.l., et a nommé à la fonction de Commissaire aux comptes la société Abax Professional Services S.A., ayant son siège social sis Place de Nancy n°7 à L-2212 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134965, à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Le mandat du nouveau Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013;

Pour extrait conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2013038611/17.

(130047243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.813.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, l'adresse de l'associé gérant commandité Elikonos JEREMIE GP (RCS Luxembourg No. B170.705) est à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013038623/11.

(130047746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Elisam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.698.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038645/10.

(130047524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Webtrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 89.434.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide à l'unanimité des voix de renouveler pour un terme de six ans le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Président du Conseil d'Administration, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018, à savoir:

- Monsieur Vincent GAILLARD, administrateur de sociétés, demeurant à B-1380 LASNE, 22 Avenue du Général Lobau, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Perry WEBER, architecte, demeurant à L-6960 SENNINGEN, Um Kiem 8, administrateur;
- Madame Carole WEBER, sans profession, demeurant à B-1420 BRAINE LALLEUD, avenue de la Brise 9, administratrice;
- la société à responsabilité limitée FN-SERVICES S.à r.l., avec siège social au 61, Gruuss-Strooss, à L-9991 WEISWAMPACH, commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mars 2013.

Pour WEBTRANS S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013038426/23.

(130046605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.
